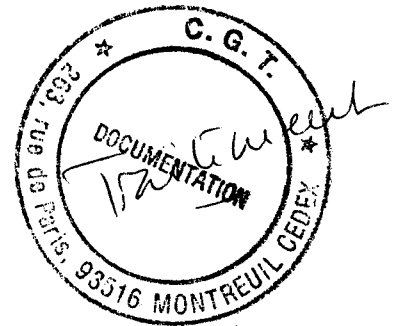


**bulletin
d'information
du bureau
confédéral**

859

17 mars 1989



COURRIER CONFEDERAL

- DEBATS 43EME CONGRES

Informations parvenues au Secrétariat du BC au 17/3 1 - 2
Vie Ouvrière - Spécial Congrès n° 2 3A

- POLITIQUE REVENDICATIVE

Face à un plan Rocard de déclin des services publics.
Amplifions l'expression des revendications et la lutte 4 - 8

L'ouverture des magasins du dimanche.
Parlons-en : en termes de luttes contre la précarité. 9 - 10

- C.C.J.

13 et 14 avril 1989 contre la précarité.
Préparation active dans les entreprises. 11 - 12

- FEMMES SALARIEES

Conseil Economique et Social, un rapport dangereux. 13 - 14

- POLITIQUE FINANCIERE

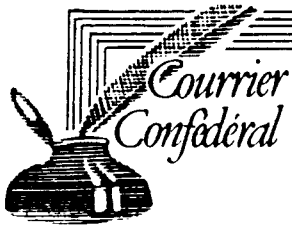
Stage spécialisé supérieur du 11 au 24/6/89
à Courcelle. 15 - 16

- POLITIQUE REVENDICATIVE

Stage Politique et Actions Revendicatives à Courcelle. 17

- REVUE DES COMITES D'ENTREPRISES

N° 40 de mars 89 : 43ème Congrès de la CGT :
En phase avec les luttes. 18B



DEBATS 43EME CONGRES

INFORMATIONS PARVENUES AU SECRETARIAT DU BUREAU CONFEDERAL AU 17/03

FD AGRO ALIMENTAIRE

3 congrès de syndicats réalisés en janvier-février :

15/01/89 : Contrex

12/02/89 : Krema Reims

15/02/89 : France Lait.

7 AG de syndiqués :

Larvin - Cangont - Boutet - Nicolas - Sery - Le Henaff - ULPAC - Ryssen.

19 débats d'entreprises.

D'ici le 43ème congrès, objectif de 20 congrès de syndicats, 30 AG de syndiqués, 150 débats d'entreprises, le tout s'inscrivant dans 1 550 initiatives programmées jusqu'à fin juin.

FD DES METAUX

Objectif : - Tenue de 500 congrès de syndicats de septembre 88 au 43ème congrès.

A ce jour, 98 congrès tenus, 82 datés et 77 ciblés.

- AG de syndiqués : le maximum lors des congrès. 330 dans les plus grands syndicats avec la participation active de la direction fédérale.

FD BOIS-AMEUBLEMENT

Complément à la liste du précédent Courrier Confédéral :

Assemblées générales de syndiqués dans les entreprises :

07/03/89 : Finition du siège de Bar sur Aube (10)

07/03/89 : Roi Mussy (10)

15/03/89 : Ranger Mormorillon (37)

15/03/89 : Isorex Chatellerault (37)

21/03/89 : Prouvost Chateaubriand (44)

Manucère Biars sur Cère (46)

Lafa Aurillac (15)

Débats diversifiés :

13/03/89 : Socomac Fontenay Trésigny (77)

13/03/89 : Rossignol Voiron (38)

13/03/89 : Aigle Champagne Epernay (51)

14/03/89 : Levitan Rautigny (60)

16/03/89 : Nathan Méru (60)

16/03/89 : Lecuru Lacroix St Ouen (60)

Syndicats de l'Ameublement : SAMIJERA et VAPIL Champagnolle et 4 syndicats du jouet (39).



UD ESSONNE (91)

- Objectifs de 150 débats,
40 congrès de syndicats,
20 assemblées générales de syndicats.

1 congrès tenu (SNIAS), 4 AG tenues.
11 congrès programmés , 2 AG programmées.

- Temps forts prévus :

Débat avec les syndiqués EDF-GDF Lisses, UL Massy (enjeux économiques TGV Technopole ...), UL Evry (ville nouvelle, fort secteur femmes employées ...), débat à l'IRCHA (centre de recherche en lutte depuis 2 ans).

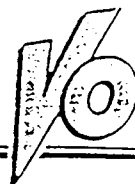
Une journée "le bureau de l'UD au coeur du débat dans les entreprises.

CONGRES D'UNIONS LOCALES SE TENANT DANS LE CADRE DU 43ème CONGRES DONT NOUS AVONS CONNAISSANCE DES DATES

28/2-01/3	: Fontenay sous Bois	25-27/4	: Saint-Ouen
1/3	: Grand Couronne	27-28/4	: Sevrans
3/3	: Cherbourg	27-28/4	: Bègles
7/3	: Auxonne	28/4	: Roussillon
9/3	: Reims Ville	28/4	: Fumel
16-17/3	: Saintes	10-11/5	: Paris 17ème
23/3	: Poitiers	11/5	: Amiens
23-24/3	: Orléans	11-12/5	: Paris 14ème
31/3	: Basse Loire	18/5	: Chaumont
5-6/4	: Paris 18ème	18-19/5	: Aubervilliers
11/4	: Shiltigeim	18-19/5	: Blanc Mesnil
13/4	: Soissons	19/5	: Agen
20-21/4	: Chambéry	31/5-01/6	: Bordeaux Rive Droite
20-21/4	: Rouen	Juin	: Mérignac
20/21/4	: Paris 9ème	Juin	: Liévin
20-21/4	: Lyon 1.2.4.	Juin	: Creil
20-21/3	: Paris 13ème	01-02/6	: Noisy le Sec
20-21/4	: La Courneuve	01-02/6	: Melun
20-21/4	: Le Bourget	01-02/6	: Paris 12ème
21-22/4	: Besançon	05/6	: Calais
21/4	: Montargis	07-08/6	: Vichy
24/4	: Rochefort	08-09/6	: Montluçon
26/4	: Vendôme	13/6	: Vernon

CONGRES D'UNIONS DEPARTEMENTALES

02-03/3	: Cher	M. WARCHOLAK	20-21/4	: Alpes Htes Prov.	D. ANGLERAUD
06-08/4	: Ariège	R. LOMET	20-21/4	: Corrèze	G. ALEZARD
07-08/4	: Meuse	B. DESORMIERES	25-28/4	: Val de Marne	M. WARCHOLAK
12-13/4	: Indre	P. KOEHLER	26-28/4	: Yvelines	L. VIANNET
14-15/4	: Tarn et Garonne	B. LACOMBE	26-28/4	: Gard	J. MAREST
18-19/4	: Ille et Vilaine	F. DUTEIL	27-28/4	: Jura	G. LANQUE
19-20/4	: Haute-Savoie	A. VERONESE	28-29/4	: Cantal	A. DELUCHAT
20-21/4	: Hérault	J. JUSTE	10-11/5	: Aisne	J. LEONARD
20-21/4	: Nièvre	L. BROVELLI	12-13/5	: Finistère	H. BERRY



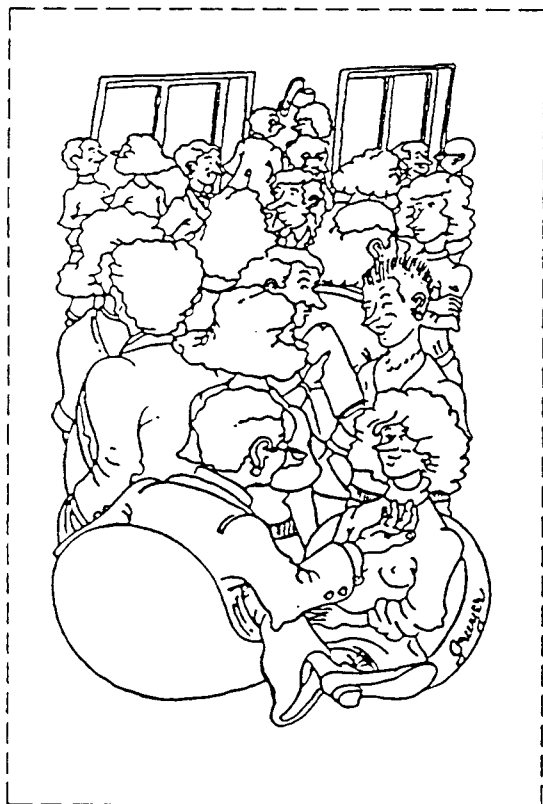
SPECIAL CONGRES NO 2

Numéro 2327 du 3 Avril 1989

SI NOUS CAUSIONS SYNDICAT!

Il n'y a pas de syndicat sans adhérent!

**Il ne peut y avoir de CGT forte
sans de nombreux syndiqués**



Une question d'actualité
qui nous interroge tous et toutes

Discutons
Avec les
4 numéros
spéciaux...
ensemble

PRIX de VENTE : 12 F (facturé 10,80 F)

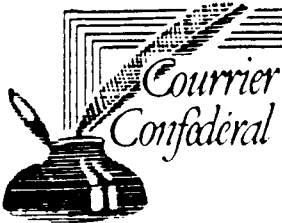
DÉLAI : { Par téléphone → V.O.
(16-1) 42.00.11.39

JEUDI 30 Mars MIDI

{ ou Bon de Commande retourné à la V.O.
33, Rue Bouret, 75940 PARIS - CEDEX 19

AVANT LE

MERCREDI 29 Mars



POLITIQUE REVENDICATIVE

FACE A UN PLAN ROCARD DE DECLIN DES SERVICES PUBLICS

AMPLIFIONS L'EXPRESSION DES REVENDICATIONS ET LA LUTTE

L/ LES FINALITES DU PLAN.

Le Premier Ministre a présenté, lors du Conseil des Ministres du 2 Février 1989, un Plan prétendu de **"Renouveau des Services Publics"**.

Les similitudes de ce plan sont frappantes avec les objectifs mis en avant par le C.N.P.F. pour ce qui est appelé la **"Modernisation négociée"** des entreprises.

* Mêmes justifications :

"La construction de l'Europe entre dans une phase décisive. La compétition internationale devient plus rude et plus impérative chaque jour. Et, paradoxalement, l'Administration française, dont personne au monde ne conteste la qualité, apparaît comme un frein aux adaptations indispensables."

Ainsi donc, au nom de la "compétitivité", la Fonction Publique doit mettre les bouchées doubles pour s'adapter à l'Europe de 1992.

En clair, tout ce qui empêche les grands groupes économiques et financiers de faire main basse sur les services publics doit être supprimé.

L'obstacle central, ce sont les Statuts publics qu'il faut détruire à n'importe quel prix.

Mais, le développement des luttes contraint le Gouvernement à progresser masqué.

C'est donc un minage de l'intérieur qui est entrepris par une diversification des situations des salariés publics en fonction du lieu de travail, de l'Administration, de la catégorie de salariés.

Le thème de la "Revalorisation des métiers" constitue l'axe majeur de cette offensive.

* Même langage du "Management Participatif" :

"Le dialogue social, trop limité à l'heure actuelle, doit être considérablement renforcé pour devenir un instrument privilégié de la Modernisation".

Il est assez indécent, au moment même où le Gouvernement comme le C.N.P.F. refusent de "négocier" les revendications des salariés et ont recours à la répression, avec appel aux forces de Police comme chez les Pénitenciers, de parler d'extension du dialogue social.

En réalité, il s'agit de perversion de la négociation collective :

- tout est négociable quand il s'agit de répondre à leurs prétentions,
- rien n'est négociable quand les salariés luttent pour leurs revendications.



Les exemples du Plan JOSPIN pour l'Education Nationale, du Rapport BONEMAISON pour les prisons, des mesures EVIN pour le Secteur Hospitalier, sont très significatifs : c'est à prendre ou à laisser.

*** Même stratégie qui s'appuie sur de vrais problèmes pour mieux proposer la liquidation des droits et garanties :**

"Les conditions dans lesquelles l'Etat exerce aujourd'hui ses missions ne sont pleinement satisfaisantes ni pour les agents de la Fonction Publique qui ont le sentiment d'être parfois négligés, ou injustement critiqués, ni pour les citoyens qui souhaitent une plus grande efficacité des Services Publics."

"L'attente des fonctionnaires rejoint celle des citoyens pour exiger une rénovation en profondeur du fonctionnement de l'Etat."

Nous sommes les premiers à faire un tel constat.

Mais quelles sont les causes de la dégradation rapide du fonctionnement des Services Publics ? Qui en est responsable ? Une Modernisation pour qui, pour quoi faire ?

La réponse à ces questions est essentielle. Elle détermine l'avenir des Services Publics.

Va-t-on poursuivre la détérioration de la situation des salariés de la Fonction Publique en refusant la reconnaissance des qualifications dans la grille de salaires, en réduisant massivement les effectifs, en précarisant, en flexibilisant l'emploi ? Et, dans ce cas, c'est la mise en cause assurée des services rendus avec toutes les conséquences pour les salariés et les usagers qui ne sont que des "clients" au sens rentable du terme.

Va-t-on mettre fin au formidable gâchis humain et financier, où des Milliards partent dans la poche des patrons au titre des subventions et exonérations multiples, pendant que l'on demande plus de "productivité", de "rentabilité" aux salariés avec un niveau de garanties toujours plus précaires ?

Où sont les moyens pour parvenir à un renouveau ?

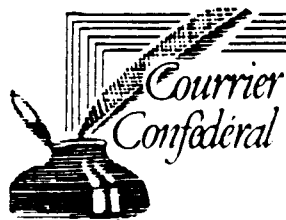
En réalité, le Budget 1989 et les orientations mises à l'étude pour 1990 ne laissent aucun doute : ce sont des économies qui se chiffrent en Milliards qui seront prélevées sur les besoins des salariés et des usagers pour nourrir toujours plus la rentabilité financière du Capital, les grosses fortunes, les marchands d'armement.

II/ LES AXES D'INTERVENTION DU PLAN ROCARD.

1- Développer le champ de négociation sur une série de thèmes :

"Le champ de la négociation doit s'ouvrir le plus largement possible : formation continue, mobilité, organisation du travail, introduction des nouvelles technologies, aménagement du temps de travail - mais la liste n'est pas exhaustive -. Voilà les thèmes dont la négociation peut s'emparer."

Ce sont précisément ces thèmes qui ont été mis en discussion par le C.N.P.F. et pour lesquels il entend obtenir un Accord le 21 Mars 1989.



A l'instar du Patronat, le Gouvernement veut se servir de la négociation collective pour faire passer, avec l'aval des organisations syndicales, ses projets de remise en cause du Statut, de déréglementation, de flexibilité.

2- Encadrer la "négociation" dans un "Accord-Cadre" au niveau national et déconcentrer aux différents niveaux à partir des règles du jeu définies au niveau national :

"Le Gouvernement entend rechercher la conclusion d'Accords-cadres avec les organisations syndicales dont l'objet serait double :

- fixer un certain nombre de principes de portée générale,
- préciser les règles de procédures applicables aux discussions qui s'ouvriraient aux niveaux déconcentrés, en particulier leur nature (négociation ou concertation) et les lieux où elles se dérouleraient (Ministère, Administrations Centrales, Services Extérieurs)."

Une fois de plus on retrouve un parallèle total avec le C.N.P.F. Le Gouvernement veut tout à la fois faire avaliser les "objectifs" de sa réforme par les organisations syndicales et multiplier les "concertations - négociations" à tous les niveaux pour obtenir une application consentie par les personnels.

Les premières négociations concerneraient prioritairement, comme pour le Secteur Privé, la Formation Continue et la Mobilité.

3- Moderniser la gestion des personnels :

Certes le Gouvernement se défend de vouloir remettre en cause le Statut :

"Il n'est nécessaire pour obtenir une gestion plus dynamique ni d'abandonner le Statut Général des Fonctionnaires, ni de briser la grille de rémunérations. En revanche, il faudra adapter le mode d'utilisation de la grille en concertation avec les organisations syndicales."

Et de citer, la gestion personnelle des emplois, la mobilité, le rôle de la formation comme des passages obligés dans la mise en oeuvre d'une véritable "politique de valorisation des ressources humaines".

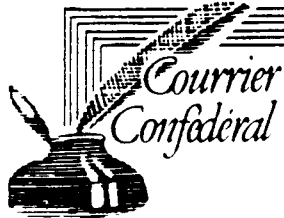
On connaît d'ores et déjà les résultats dans le Secteur Privé. Cela se traduit par la mise en concurrence des salariés entre-eux, la suppression de centaines de milliers d'emplois, l'individualisation des situations.

Cette politique s'inscrit dans une gestion unifiée du Marché du Travail au niveau européen. Le Rapport GUILHAMON qui propose de modifier les conditions requises pour passer les concours de la Fonction Publique en est la traduction. Il n'y aurait plus exigence de la nationalité française, mais européenne, pour entrer dans la Fonction Publique.

4- Réformer le fonctionnement des Services Publics :

C'est la mise en oeuvre des "projets de service" au niveau de chaque unité administrative, pour mieux réduire les dépenses de personnels et de fonctionnement, liées notamment aux services fournis aux usagers.

"L'assouplissement des règles budgétaires pourrait être négocié par les Ministères, avec le Ministre des Finances, en contrepartie d'une modernisation des méthodes de gestion et d'une maîtrise de l'évolution des crédits."



"Une réflexion doit s'engager sur la façon dont tel service ou tel organisme administratif qui aurait réussi à diminuer sensiblement ses coûts en améliorant la qualité du service rendu, pourrait bénéficier d'une partie du gain ainsi réalisé."

La technique est connue puisqu'elle est pratiquée dans les hôpitaux. Elle conduit à fixer une enveloppe budgétaire à l'unité administrative qui sera chargée de procéder à la gestion d'une austérité toujours plus forte. On compte sur la conscience professionnelle des salariés pour que, malgré l'insuffisance des moyens, ils fassent fonctionner au mieux les services.

Mais comment peut-on avoir l'impudence de parler d'amélioration de la qualité ?

Le raz le bol des infirmières, du corps médical, des personnels soignants, montre qu'une telle pratique est de plus en plus massivement rejetée et qu'elle porte fortement préjudice aux usagers et aux salariés des services concernés.

5- Modifier les relations entre Administration et Usagers :

C'est l'alibi habituel pour la flexibilisation du temps de travail.

Mais aucune mention n'est faite sur la baisse des prestations, le manque criant d'équipements, d'effectifs, les véritables causes des lourdeurs administratives (organisation du travail, cloisonnement, système hiérarchique, ...).

III./ PROGRAMME DE TRAVAIL DES PROCHAINS MOIS.

Le Gouvernement entend aller très vite mais les luttes en cours montrent que les salariés ne sont pas décidés à se laisser faire.

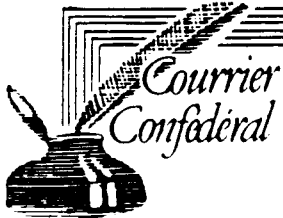
Il a fixé le calendrier suivant :

- Chaque Ministre devrait présenter son plan de modernisation avant le 1er Septembre.
- Un Accord-cadre devrait être recherché par le Ministère de la Fonction Publique qui servirait de base de discussion dans chaque administration.
- Les Ministres de l'Intérieur et de la Santé procéderaient de même pour la Fonction Publique Territoriale et Hospitalière.
- Chaque Ministre inciterait à une réflexion sur les missions pour l'élaboration de projets de service, tout particulièrement dans les Services extérieurs.
- Le Premier Ministre réunirait les entreprises publiques pour l'adoption d'une même démarche.
- Le Gouvernement tiendrait un séminaire cet été.

IV./ LA LUTTE DOIT SE DEVELOPPER ET S'AMPLIFIER.

La modernisation telle qu'elle est conçue par le Patronat comme par le Gouvernement, est une formidable machine pour gonfler les profits au détriment de la situation des salariés et des usagers.

C'est cette même stratégie qui est mise en oeuvre au niveau européen, notamment au travers de la libre circulation des capitaux, des marchandises, des salariés.



Ce sont les mêmes objectifs qui sont poursuivis dans le Secteur Public comme dans le Secteur Privé avec la destruction de l'emploi, la casse des garanties statutaires et conventionnelles.

Mais rien n'est joué.

Les luttes avec les Gardiens de Prisons, les Hospitaliers, les salariés des P.T.T., des Services Publics, de l'Enseignement, qui, sur le fond, relèvent des mêmes motivations que celles des salariés de RENAULT, de la Navale, du Textile, ..., témoignent de la résitance des salariés.

Pour la C.G.T., ce sont les revendications des salariés, qu'ils expriment dans les luttes, qui doivent être au centre des discussions et en tout premier lieu les salaires.

La véritable modernisation, c'est la réponse aux besoins des salariés et des usagers.

Elle nécessite :

- * Une revalorisation des salaires et une remise en ordre des grilles avec comme base le S.M.I.C. à 6.000 Francs
- * La réduction du temps de travail sans perte de salaire.
- * Le développement de la Formation Professionnelle.
- * La création d'emplois stables et la suppression des formes d'emplois précaires.
- * L'extension des possibilités d'interventions des salariés.

Mais, la rénovation des Services Publics exige aussi une transformation en profondeur des orientations prises par les Services Publics. Les besoins des usagers doivent pouvoir s'exprimer en grand.

Les premiers usagers des Services Publics sont les salariés.

Leurs besoins sont immenses en matière d'éducation, de santé, de logement, de culture, etc.

Ils attendent que les Services Publics participent à l'amélioration de leur situation et leur assurent des garanties dans leur vie au travail et hors travail.

La défense et l'amélioration du Service Public concernent tous les salariés, toute la population.

Partout, dans tous les services, des initiatives multiples doivent se développer pour :

- ** Informer les salariés et les usagers du contenu des projets gouvernementaux.
- ** Débattre, élaborer des revendications avec les salariés sur toutes les questions qui les concernent.
- ** Développer des solidarités de luttes avec les usagers, sur le contenu, la finalité, les moyens des Services Publics.

* * *



POLITIQUE REVENDICATIVE ET FEDERATION DU COMMERCE

L'OUVERTURE DES MAGASINS DU DIMANCHE

PARLONS-EN : EN TERMES DE LUTTES CONTRE LA PRECARITE

Certains tentent de déporter ce problème sur "ces soi-disant terrains de Société - évolution des mentalités, répondre aux évolutions - etc."

Ne faudrait-il pas mieux dire évolution de la stratégie du Capital, à la fois en s'appuyant sur les dérèglementations déjà existantes et en même temps pour porter plus loin l'exigence de plus de précarité ?

Oui, justement. Il s'agit d'un problème de Société au sens plein du terme qui ne concerne pas seulement les salariés du Commerce, mais tous les salariés.

N'est-ce pas au nom des modernités que l'on tente d'imposer flexibilités, précarités, remodelages de la Société ?

Ce sont les mêmes arguments qui sont utilisés par le Patronat du Commerce pour faire la vitrine de la déréglementation.

C'est pourquoi la Fédération C.G.T. du Commerce engage une grande campagne d'explications sur ce que peut être une Société moderne avec un Commerce moderne.

Voici quelques éléments de cet argumentaire :

Qu'est-ce qui peut justifier l'ouverture des magasins le dimanche ?

* Le chiffre d'affaires ? Non, chacun sait que celui-ci est fonction du pouvoir d'achat des gens et non du nombre de jours d'ouverture, et cela nous ramène bien à la bataille pour les 6.000 Francs.

* L'emploi ? Non, au contraire, l'ouverture des magasins le dimanche, c'est l'ouverture sur la précarité aggravée (Temps partiel - Contrats à Durée Déterminée, etc.) sans qu'il y ait de solde positif d'emplois, encore moins d'heures travaillées, et, quasiment plus d'emplois stables.

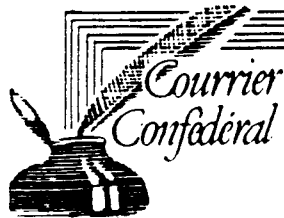
* Le service à la clientèle ? Non, ce qu'attend le client :

- c'est une gamme de produits suffisante, des productions françaises dans les rayons.
- un rapport qualité/prix correct - des magasins près de chez lui - du personnel, en volume suffisant, capable d'accueillir, de conseiller et de servir dans de bonnes conditions.

Et puis, une question qui nous paraît importante : Faudra-t-il admettre, se résoudre à ce que les magasins se substituent au théâtre, au cinéma, aux sports, aux loisirs, etc. , bref se substituent à la vie culturelle ?

Enfin, pourquoi donner autant de résonance médiatique à cette question ?

Et bien, justement, parce qu'il s'agit d'un problème de Société où le Patronat voudrait destabiliser l'ensemble de la vie sociale pour tous, une Société où l'on travaillerait 6 jours sur 7, voire 7 jours sur 7, où la durée du travail n'a plus de limite et où l'on arriverait à utiliser le dimanche pour régler les problèmes de la vie courante.



L'ouverture des magasins le dimanche s'inscrit pleinement dans une stratégie globale de déréglementation.

A-t-on mesuré les conséquences que cela veut dire :

- * Pour Paris, la fin du service minimum de la R.A.T.P. pour mieux desservir les magasins ... et alors les conditions de travail des Agents de la R.A.T.P., dans ces conditions ?
- * Pour les Banques, l'ouverture sous prétexte que les magasins seraient ouverts, etc., etc.

* * *

Dans nos secteurs, les salariés qui sont, rappelons-le, près de 2 millions, sont majoritairement contre le travail le dimanche, et dans ces conditions, les luttes se poursuivent, d'autant plus vives que le Gouvernement veut élaborer un Projet de Loi prévoyant l'augmentation des possibilités d'ouverture et que les attaques au niveau des entreprises et des départements sont très importantes.

La Fédération a élaboré un Projet de Loi qui servira de base à la bataille syndicale dans toutes nos entreprises, avec la volonté de s'adresser aux salariés d'autres entreprises, qui sont eux aussi des consommateurs et en leur montrant l'enjeu pour eux-mêmes.

* * *

SUITE AUX ACTIONS, IKEA CONTRAINT A LA TABLE DES NEGOCIATIONS

La Direction d'IKEA nous a contactés (alors que dans le jugement de Juin était prévue la médiation ... et nous étions prêts à discuter).

Immédiatement nous en avons informé les salariés et indiqué que nous étions prêts à la discussion, avec des propositions concrètes qui permettent de fermer le magasin le dimanche sans nuire à l'efficacité de l'entreprise, à l'emploi, au pouvoir d'achat des salariés, bien au contraire.

Le syndicat C.G.T. IKEA a dressé les grandes lignes des propositions à partir de gâchis financiers, matériels et humains constatés :

- * Propositions de réorganisation du magasin, de gestion des stocks, d'heures d'ouvertures, décentralisation des magasins, etc.
- * Etroitement imbriquées, propositions pour de meilleures salaires, plus de personnel, 2 jours de repos consécutifs, etc.

Toutes ces propositions ont été soumises aux salariés pour qu'elles soient améliorées et ratifiées. Une grande consultation est donc engagée et déjà plus de 60 salariés se sont prononcés contre l'ouverture du magasin le dimanche et pour une réorganisation.

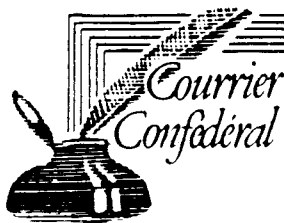
Quand on sait tout le battage qu'il y a eu autour de ce magasin, on imagine la campagne idéologique qu'il y a pu avoir à l'intérieur.

Et voilà, ce qui émerge, c'est l'adhésion des salariés aux propositions de la C.G.T.

* * *

* *

*



C.C.J.

**13 ET 14 AVRIL 1989 CONTRE LA PRECARITE
PREPARATION ACTIVE DANS LES ENTREPRISES**

La campagne engagée par toute la C.G.T. contre la précarité commence à prendre corps. Déjà le débat autour de ce problème s'engage dans les U.D. et F.D. ainsi que dans de nombreux syndicats d'entreprises.

A ce jour, 299 entreprises ont été ciblées par les U.D. et les F.D. dans lesquelles un effort particulier est porté pour multiplier les débats, les rencontres et les initiatives de luttes concrètes avec les précaires et l'ensemble des salariés sur la base de leurs revendications.

Ces actions se sont soldées par un nombre significatif de succès et d'adhésions de jeunes précaires à la C.G.T.

Pour illustrer ce travail engagé, quelques exemples intéressants :

* **Le 22 février 1989, à l'initiative des jeunes Cheminots et des jeunes de la Construction**, une action conjointe s'est déroulée, rassemblant les jeunes précaires à la Dalle Montparnasse.

Cette rencontre a été l'occasion de définir des formes d'actions pour faire aboutir les revendications des précaires et solliciter le Comité d'Entreprise pour prendre des dispositions particulières afin d'être en direct sur le Code 36.15. C.G.T. les 13 et 14 avril prochain pour dialoguer avec l'ensemble des délégués qui seront présents à cette rencontre nationale.

* **Le 1er mars 1989, une rencontre s'est déroulée avec les 30 T.U.C. de la RATP. de Pantin**, achevant ainsi l'élaboration du Cahier de revendications qui circule depuis plusieurs semaines dans l'entreprise.

Un repas-débat a eu lieu le 3 mars avec les T.U.C. pour discuter de l'action et du renforcement de la C.G.T.

* **A l'ADM. de Roissy** : 75 embauches en emploi stable ont été réalisées grâce à l'action. Une initiative est en cours de préparation avec ces jeunes embauchés et l'ensemble des précaires dans la semaine du 19 au 26 mars 1989.

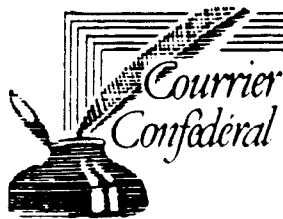
* **Aux Municipaux d'Amiens (80)** : après une série d'initiatives conduites par le syndicat CGT et une série du personnel touché par la précarité : les animateurs, près de 80 d'entre-eux participent aux actions et obtiennent, début mars, leur mensualisation ; 13 adhésions à la C.G.T.

* **A Orange dans le Vaucluse**, après une semaine de grève des aides ménagères, 21 d'entre-elles obtiennent leur titularisation ainsi que des augmentations de salaire substantielles.

* **A la Redoute (dans le Nord)**, le C.D.J. prépare activement une initiative avec les précaires (3.000 dans l'entreprise) pour le 21 mars 1989.

* **Aux Fonderies de Feurs dans la Loire**, une entreprise ciblée là-aussi pour les 13 et 14 avril. 12 embauches sont obtenues par la lutte. L'ensemble des jeunes et notamment des précaires sont en contact avec le syndicat de l'entreprise.

* **P.T.T. - Lille (59)** : A Lézennes au Centre de Tri, une heure d'information syndicale est organisée avec les auxiliaires. 13 d'entre-eux participent et élaborent un cahier de revendications. Ils décident de s'engager sur cette base, à la journée du 8 mars 1989.



* **Dans le Commerce à Mareuil (80)** : suite à une action qui se traduit par le refus de l'ensemble des salariés d'accomplir les heures supplémentaires, la lutte permet d'obtenir la création de 17 embauches, titularisations et créations d'emplois.

* **Au C.H.S. de Villejuif (94)** : Suite à une menace de licenciement de 5 élèves-infirmières en deuxième année dont une à qui la direction reprochait de s'être absentée alors qu'elle était en fait hospitalisée, l'ensemble des salariés, avec le syndicat C.G.T., ont organisé le 7 mars dernier une manifestation dans l'hôpital à l'occasion de la visite d'un représentant du Ministère.

Cette initiative, qui mit un terme à l'opération du gouvernement au sein de l'hôpital, permit d'exprimer en grand les revendications des personnels hospitaliers.

Le C.F.J. de la Santé, présent lors de cette action, tiendra son prochain Bureau à l'intérieur du C.H.S. de Villejuif avec toutes les élèves-infirmières le 14 mars prochain sur la matinée afin d'examiner concrètement la préparation des 13 et 14 avril prochain.

* **Au C.H.S. de La Rochelle (17)** : La prise en compte de la précarité par le syndicat tout entier se traduit par la création récente "d'une Commission des jeunes et des précaires". 20 adhésions de T.U.C. sont réalisées à la C.G.T. 6 T.U.C. actuellement au chômage se sont syndiqués et participent à la vie de cette Commission pour imposer la création de postes.

* **A l'Hôpital de Niort (79)** : Au cours d'une lutte pour la titularisation de C.D.D., 23 adhésions de jeunes à la C.G.T. sont réalisées.

* **Chez Legrand en Haute Vienne (Métallurgie)** : Un débat est organisé par le syndicat sur le problème de la précarité. 8 jeunes participent, créent la Commission de jeunes et désignent leurs délégués.

Thierry est chargé de répertorier toutes les revendications des précaires. Une nouvelle réunion est prévue le 4 avril prochain.

* **Chez Citroën en Ille-et-Vilaine** : Au cours d'une réunion provoquée par le syndicat et à laquelle participent 7 jeunes, 1 délégué est désigné. Il s'agit d'un jeune en C.D.D. qui participera les 13 et 14 avril au rassemblement contre la précarité.

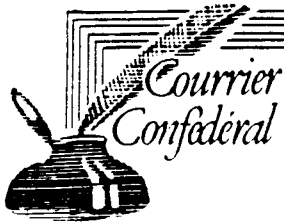
Dans la Métallurgie, de nombreux autres débats sont d'ores-et-déjà programmés tels :

- * Chez R.T.C. en Eure-et-Loire à la mi-mars ;
- * Chez C.I.T. à Cherbourg le 16 mars ;
- * Chez Trailor en Meurthe-et-Moselle dans la 3e semaine de mars.

Dans les Côtes du Nord : le Centre Départemental de la Jeunesse a tenu une initiative le 10 mars dans le port de Paimpol pour souligner l'engagement des jeunes de la C.G.T. dans la lutte pour que vive Chaffoteaux et Maury sans aucune suppression d'emploi.

Ils ont souligné le scandale que constituent l'achat et l'entretien d'un bateau aux couleurs de l'entreprise pour plusieurs dizaines de millions de francs s'ajoutant aux multiples gâchis déjà dénoncés par la C.G.T.

En occupant le catamaran, battant pavillon C.G.T., ils ont exigé que cet argent serve pour l'emploi stable et les salaires.



FEMMES SALARIEES

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL, UN RAPPORT DANGEREUX

Saisi par CHIRAC, puis par ROCARD, et après avoir auditionné P.D.G. de Banques Nationalisées et Directeurs d'Entreprises Publiques, le C.E.S. fait un Rapport sur "**l'Egalité Professionnelle entre Hommes et Femmes dans les Entreprises Publiques à Statut Réglementaire**" qui sera examiné en séance plénière les 29 et 30 Mars prochains.

Prenant en compte la situation des femmes dans les entreprises concernées, leurs aspirations à la promotion et à l'accès aux professions techniques, et les conséquences négatives des politiques mises en oeuvre ces dernières années par les Directions, ce Rapport n'en est pas moins extrêmement dangereux.

Il s'inscrit dans la droite ligne du Projet du C.N.P.F. sur l'Aménagement du Temps de Travail, ainsi que des travaux du Conseil Supérieur de l'Egalité Professionnelle, de la condamnation de la France par la Cour Européenne, et de l'offensive du Patronat dans les entreprises pour supprimer tous les acquis particuliers aux femmes.

Il est à resituer dans le cadre de la remise en cause du Secteur Public, visant la casse des statuts, la diminution massive des effectifs, l'intégration et la mobilité à l'échelle européenne. Au-delà des entreprises publiques, c'est tout le monde du travail qui est concerné. Le Rapport est très clair de ce point de vue.

Ainsi, il propose des Contrats de Plan avec l'Etat comprenant :

"un engagement de l'Etat pour des actions exemplaires transposables tant dans la Fonction Publique que dans l'ensemble des entreprises."

"A la veille du grand Marché Unique Européen" il s'agit de mettre le thème de l'Egalité Professionnelle au service "du redéploiement des ressources humaines requis par l'évolution technologique".

Pour le C.E.S., le "principe classique de l'égalité des droits" serait dépassé par la notion "d'égalité de traitement" qui suppose la disparition de tous les acquis et protections particulières aux Femmes. Autrement dit, supprimons les garanties collectives et le Patronat sera enfin libre de flexibiliser, précariser, surexploiter, Hommes et Femmes, en toute égalité.

Dans le même paragraphe, il salue les programmes "d'égalité des chances" qui "prennent leur source dans des actions exemplaires menées en Amérique du Nord et en Scandinavie".

* Exemple le fait qu'aux Etats Unis en 1989, il n'existe toujours pas de droit au congé maternité ? que la grossesse signifie presque toujours licenciement ? que les sociologues y parlent de la féminisation de la pauvreté ?

* Exemple que dans les pays nordiques, il n'y ait pas d'écoles maternelles, ? que les femmes y soient 44 % à travailler à temps partiel ?

Faisant le point sur les horaires et le temps de travail, il affirme que "les femmes, compte-tenu des dispositions protectrices, échappent souvent aux horaires élevés ou atypiques et au travail de nuit" pour en tirer la conclusion que "l'interdiction du travail de nuit pénalise les femmes dans leur rémunération et dans leur déroulement de carrière".

Dans ce brillant tour de passe, les 3.800 femmes Agents de la RATP qui représentent plus de 50 % du personnel ont disparu, sans doute parce que malgré le fait qu'elles travaillent de nuit, il n'y a parmi elles que 30 Agents de Maîtrise et 130 Conducteurs de Train. Disparues aussi les Infirmières de l'A.P. de Paris que le travail de nuit n'a pas empêché d'entrer dans la lutte de façon spectaculaire et massive pour réclamer la revalorisation de leur métier.



Mais bien sûr, se sont là des détails qu'il vaut mieux oublier quand on recommande, comme le fait le C.E.S., "de substituer aux dérogations ponctuelles accordées localement, une dérogation générale et permanente ..". Rappelons que, pour sa part, la C.G.T. demande l'interdiction du travail de nuit pour tous les salariés, hommes et femmes, à l'exception des secteurs où les impératifs techniques ou de service public s'imposent.

S'appuyant sur l'aspiration à travailler moins longtemps et, sur les problèmes rencontrés par les familles pour élever les enfants, le C.E.S. considère "L'Aménagement du Temps de Travail comme un élément important d'une politique de la petite enfance" : flexibilisons les femmes, développons le temps partiel, elles pourront s'occuper des enfants que l'Ecole Maternelle n'accueillera plus !

Pas d'illusions : parlant des "Plans de modernisation et de mixité", le C.E.S. précise "qu'il ne s'agit pas de faire des concessions gratuites au personnel féminin mais de préparer l'avenir".

S'inscrivant totalement dans l'offensive sur les "métiers" participant au dynamitage du Statut Général des Fonctionnaires, "le C.E.S. juge nécessaire de promouvoir une structuration nouvelle des métiers de bureau jouant à la fois sur une certaine polyvalence du personnel et un enrichissement des tâches." Une jolie formule derrière laquelle se cache une stratégie de formation sélective et de non-reconnaissance de la formation dans la qualification.

En conclusion, il s'agit d'un rapport parfaitement cohérent avec la stratégie du Patronat qui, s'il est voté, servira de point d'appui pour pousser plus loin déréglementation et destructuration de l'emploi dans le Secteur Privé comme dans le Secteur Public.

Il prépare la prochaine Conférence Internationale du Travail qui aura à discuter de la suppression de la protection des femmes sur le travail de nuit et sa généralisation, orientations totalement soutenues par le Gouvernement français.

Les 29 et 30 Mars, contre les orientations gouvernementales et patronales reprises dans ce Rapport, Adresser motions adoptées par les travailleurs, télégrammes, pétitions

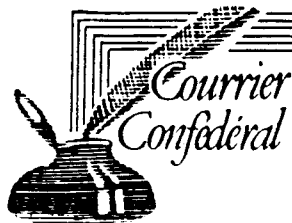
- * Au Premier Ministre - Hôtel Matignon - 57 rue de Varenne, 75700 PARIS
- * Au Conseil Economique et Social - 1 Avenue d'Iéna, 75775 PARIS
- * Au Patronat

Pour protester contre le détournement de l'aspiration à une véritable égalité par :

- la remise en cause des statuts,
- la suppression des acquis particulier.

Pour exiger des mesures permettant d'accéder à une réelle égalité :

- la progression des salaires pour tous et en premier lieu ceux des femmes, le S.M.I.C. à 6.000 Francs, la reconnaissance des qualifications dans les grilles de salaires,
- la diminution du temps de travail sans perte de salaire et avec création d'emplois correspondants,
- des emplois stables, à temps plein, une formation professionnelle prise sur le temps de travail (10 %) et rémunérée comme telle,
- l'amélioration des conditions de travail pour les hommes comme pour les femmes,
- l'extension aux parents des acquis obtenus pour les mères de famille dans le cadre de l'éducation des enfants,
- le renforcement et l'amélioration des dispositions légales et réglementaires concernant la protection de la grossesse et la maternité,
- le droit à la retraite à taux plein pour les femmes et les hommes à partir de 55 ans, dès validation de 37 annuités et demie, les femmes ou celui des parents ou tuteurs ayant eu à élever des enfants devant bénéficier de 2 années de bonification par enfant.



POLITIQUE FINANCIERE

STAGE SPECIALISE POLITIQUE, ACTION, GESTION FINANCIERES

La vie de la CGT, de toutes les organisations, est très liée à la rentrée régulière des cotisations, à leur nombre, à leur gestion efficace pour l'activité revendicative et les luttes. Tous les aspects financiers auxquels sont confrontées les organisations de la CGT militent pour la formation spécifique des camarades dont la Politique, l'Action, la Gestion Financières est la responsabilité.

DU 11 AU 24 JUIN 1989 à COURCELLE

STAGE SUPERIEUR DE POLITIQUE FINANCIERE

Ce stage s'adresse aux responsables à la politique financière des Fédérations, Unions départementales, Unions locales, Unions syndicales, aux présidents et membres de leur C.F.C..

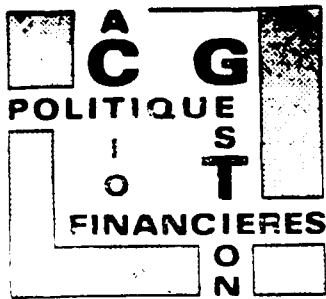
UN APERCU DES THEMES TRAITES

oooooooooooooooooooooooooooo

1. Traits généraux de la situation et de notre action
2. ORGA/PAGF : le renforcement de la CGT, le mode de vie de notre organisation et la politique financière
3. La politique financière : les fondements, les modalités, les acteurs, les responsables et les activités
4. Congrès, plan de travail, budget prévisionnel
5. Travaux pratiques sur l'organisation et la conduite de la bataille financière
6. La Commission financière et de contrôle
7. La gestion : principes et méthodes
8. Finances complémentaires et exceptionnelles : conception et activités
9. Les droits, les acquis et les obligations de nos organisations
10. Comptabilité, méthode pratique, traits généraux (compte de gestion..)
Lecture et analyse d'un bilan financier
Bilan
11. Le mouvement bancaire et les services financiers
12. Informatique, gestion et communication modernes
13. Les fonds sociaux et notre action CGT

Compte tenu des charges de travail des uns et des autres, il n'est pas trop tôt pour prendre les dispositions pratiques pour assurer la participation de l'animateur de politique financière, des membres de la CFC à ce stage.

D'ores et déjà, faites parvenir au secteur le bulletin d'inscription ci-joint.



SESSION D'ETUDE CONFEDERALE DE POLITIQUE FINANCIERE DE NIVEAU SUPERIEUR

SESSION DU 11 AU 24 JUIN 1989

COURCELLE

SESSION DU 12 AU 25 NOVEMBRE 1989

LE COMITE REGIONAL
LA FEDERATION
L'UNION DEPARTEMENTALE

PROPOSE LA CANDIDATURE DE : M / ___ / F / ___ /

NOM : PRENOM : AGE :

ADRESSE où devront être envoyés le courrier et le programme de la session d'étude :

.....
..... Tél :

Niveau de la FORMATION SYNDICALE GENERALE :

BASE 19.. MOYEN 19..

Autres formations :

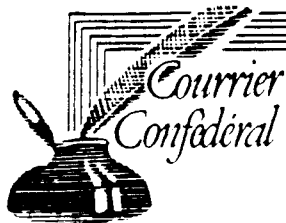
RESPONSABILITES A :

- . la Région :
- . la Fédération :
- . l'Union départementale :
- . Autres responsabilités :

.....

* cocher la session choisie

Fiche d'inscription à renvoyer avant le 28 avril 1989
Secteur confédéral de Politique et d'Action Financières
263, rue de Paris - 93516 MONTREUIL CEDEX -
Tél : 48 51 84 40



POLITIQUE REVENDICATIVE

STAGE "POLITIQUE ET ACTIONS REVENDICATIVES"

COURCELLE - 11 AU 17 JUIN 1989 -

CE STAGE S'ADRESSE PLUS PARTICULIEREMENT :

- * Aux Directions des Unions Départementales
- * Aux Responsables à la Politique Revendicative dans les U.D.

LE BUT DU STAGE :

Faire progresser dans les U.D. la prise en compte de la démarche revendicative de la C.G.T.

Avec dans un même mouvement :

- Défendre avec la plus grande fermeté les revendications,
- Conduire et élever à un très haut niveau la bataille des idées.

Il vise à :

- a) Donner une impulsion, une dimension et une qualité complètement nouvelle à notre démarche.
- b) Faire émerger les besoins - individuels et collectifs - dans toutes leurs dimensions et dans leur cohérence.
- c) Faciliter l'expression de ces besoins par les salariés eux mêmes.

Et, pour mener concrètement tout cela : **de quelle C.G.T. avons nous besoin à l'entreprise ?**

PROGRAMME DU STAGE :

- * La stratégie patronale,
- * L'Europe,
- * La démarche revendicative à l'entreprise,
- * Le Secrétaire à la Politique Revendicative dans une U.D.,
- * Dimension actuelle de l'Action Revendicative et sa prise en compte au niveau de l'U.D.

----- FICHE D'INSCRIPTION AU STAGE "POLITIQUE ET ACTIONS REVENDICATIVES"

- COURCELLE - DU 11 AU 17 JUIN 1989 -

La Fédération L'U.D.
propose la candidature du (de la) camarade :

NOM PRENOM AGE

ADRESSE

Profession ENTREPRISE

Responsabilités syndicales :.....

Stages (date et nature) suivis antérieurement :

A retourner au Secteur Politique et Actions Revendicatives, C.G.T., 263 rue de Paris 93516 MONTREUIL

DANS L'EDITION DE MARS 1989



**REVUE
DES COMITES
D'ENTREPRISE
& EQUIVALENTS**

n° 40

43° CONGRES C.G.T. :

EN PHASE AVEC LES LUTTES

- Pour un Bicentenaire révolutionnaire.
- Un Comité de Groupe au service des salariés (Expérience chez Bouygues).
- Valoriser le service public (P.T.T.).
- Haro sur les droits sociaux des C.E.
- Qu'est-ce que l'audit ?
- La lutte contre le bruit.

Correspondance : chronique juridique, la foulée "V O - R C E", l'évolution de l'ANCAV, le courrier des lecteurs ...

PRIX DU N° : 39 F. - Abonnement 1 an (4N°s) : 120 F. 2 ans (8N°) :
230 F. - Pour vous abonner à la "Revue des Comités
d'entreprise et équivalents", il suffit d'adresser un virement postal
(ou mandat de versement) à "LA VIE OUVRIERE" - 33, rue Bouret - 75019
PARIS - C.C.P. 8319-87 F. ou chèque bancaire.